

**Bureau de la métropole du 28 septembre 2018**

**EXTRAIT DU REGISTRE**

**DES DELIBERATIONS**

Date de convocation  
14 septembre 2018

Conseillers en exercice  
37

**Président : M. François CUILLANDRE**

Le Bureau de Brest métropole s'est réuni le vendredi 28 septembre 2018 à 10 heures, sous la Présidence de M. François CUILLANDRE , Président.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. F. CUILLANDRE , Président, M. A. MASSON, M. Y. NEDELEC, M. M. GOURTAY, M. T. FAYRET, M. P. OGOR, M. F. GROSJEAN, M. E. GUELLEC, M D. CAP, Mme R. FAGOT OUKKACHE, Mme R. FILIPE, M. F. JACOB, M. R. SALAMI, Mme I. MONTANARI, M. R. PICHON, Mme T. QUIGUER, M. S. ROUDAUT , Vice-Présidents.

M. P. APPERE, Mme C. BRUBAN, Mme N. CHALINE, Mme N. COLLOVATI, M. D. FERELLOC, Mme I. GUERIN, Mme P. HENAFF, M. R. JESTIN, Mme S. JESTIN, Mme M-A. RIOT, M. B. RIOUAL, M. B. SIFANTUS, Conseillers.

**ABSENT(S) EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :**

Mme B. ABIVEN, M. J-L. POLARD, Mme F. BONNARD-LE FLOC'H, M. A. GOURVIL, Vice-Présidents.

, M. R. HERVE, Mme B. MALGORN, M. R. SARRABEZOLLES, Conseillers.

Mme G. ABILY, Conseillère déléguée.

**B 2018-09-260 PATRIMOINE**

**Demande d'autorisation d'urbanisme**

Le rapporteur, M. Reza SALAMI  
donne lecture du rapport suivant

**PATRIMOINE – Demande d'autorisation d'urbanisme**

**EXPOSÉ DES MOTIFS**

En application de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du Conseil de communauté en date du 24 avril 2014, relative aux délégations d'attributions au Bureau de la métropole, pour solliciter une demande d'autorisation d'urbanisme au nom de la métropole, le Président doit au préalable être expressément autorisé par le Bureau de la métropole. Aussi, une liste d'opérations relatives aux travaux à effectuer sur les bâtiments appartenant à Brest métropole est soumise ci-dessous.

Cette liste, établie en fonction de l'avancement des études, permettra dès lors de solliciter une demande d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, permis de construire modificatif, déclaration préalable, permis de démolir).

<b>ETABLISSEMENTS</b>	<b>NATURE DES TRAVAUX</b>	<b>AUTORISATIONS D'URBANISME</b>
LOCAL PROPLETE ZONE DU VERN	<b>Construction neuve :</b> Installation d'une structure modulaire pour le regroupement des équipes propreté de Plouzané et du Vern	Permis de construire

## DÉLIBÉRATION

En conséquence, il est proposé au Bureau de la métropole, après avis des commissions compétentes, d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer au nom de Brest métropole, la demande d'autorisation d'urbanisme nécessaire à la mise en œuvre des travaux dans le bâtiment métropolitain énoncé ci-dessus.

### Avis commissions :

Avis de la COMMISSION GRANDS SERVICES URBAINS-ENVIRONNEMENT-AFFAIRES  
GENERALES-RESSOURCES : FAVORABLE A L'UNANIMITE

### Décision du Bureau de la métropole :

ADOPTE A L'UNANIMITE